



Hôpitaux Civils  
de Colmar

# RÉFÉRENT

## POUR LE PATIENT VIVANT AVEC UN HANDICAP aux Hôpitaux Civils de Colmar



Professionnel de l'établissement, il est un interlocuteur privilégié permettant de simplifier le parcours et de le rendre plus opérationnel

Dans chaque pôle, un référent travaille en collaboration avec les équipes d'encadrement et soignantes

### POUR QUI ?



Le handicap  
moteur



Le handicap  
visuel



Les maladies  
invalidantes



Le handicap  
mental



Le handicap  
auditif



Le handicap  
psychique



Les troubles envahissants  
du développement (autisme)

### COMMENT ?

AVANT

- Numéro unique
- Programmation et organisation des conditions d'accueil

PENDANT

- Conseils auprès des équipes
- Appui organisationnel et logistique

APRÈS

- Interlocuteur privilégié pour le patient et/ou son aidant
- Evaluation et suivi des prises en charge

### Vous avez des questions ?

Pour vous

Pour vos  
proches

Pour une personne  
que vous accompagnez

Au sujet de votre  
hospitalisation

Au sujet de votre  
consultation



Hôpitaux Civils  
de Colmar



Numéro unique

03.89.12.40.90

@referents.handicap@ch-colmar.fr